



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019 A 19 H 30.

Affiché le 25 SEPTEMBRE 2019

Présents : ARSAC Véronique, THIVOLLE Michel, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, LOOPUYT Christine, Flavien BOURDOIS, CHARPENET Loïc.

Absents excusés : MALECOT Olivier, Daniel THIBAUD

Absente représentée : Pascale DUMONT (pouvoir à Régina CAMPELLO),

Secrétaire : CROZIER Lionel.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : CROZIER Lionel, unanimité pour.

Décisions modificatives

Le conseil décide d'approuver dans la section fonctionnement :

Les virements de crédit pour :

- Le remboursement de 210.00 € pour annulation de la location de la salle des fêtes pour raison médicale (décès).
- Le remplacement de l'Atsem suite à son accident du travail jusqu'au 31/12/19 pour un montant de 9 200.00 € (le conseil demande à ce que soit étudié la possibilité de confier le nettoyage des vitres hautes à un prestataire de service extérieur).
- Le remboursement de la rétrocession de la concession pour 147.00 € suite à la reprise de la concession de Madame Josette Locatelli.

La diminution de crédit dans les dépenses imprévues pour 9 557.00 € dont le solde après cette opération sera de 4 562.00 €.

Le conseil décide de reporter au prochain conseil municipal les virements de crédits dans la section d'investissement suite au manque d'information sur cette opération.

8 voix pour.

SDED – Actualisation des statuts

Le conseil décide d'approuver en tant que commune membre l'actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Drome (S.D.E.D.) concernant l'adaptation de l'éclairage public, la création d'une compétence efficacité énergétique, la modification des groupes des représentants des communes pour élire ses délégués (prise d'effet après les prochaines élections municipales). Aucun changement pour la commune qui garde deux conseillers pour procéder à cette élection.

8 voix pour.

Rétrocession de la concession au cimetière

Le conseil décide d'approuver la demande de rétrocession de madame Josette LOCATELLI (concession n°27/28 à effet au 04/03/19 pour 50 ans).

8 voix pour.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le conseil municipal (art L.2122.22 du C.G.C.T.) pour information.

RAS.

Questions diverses

Le conseil donne son accord pour le prêt à titre gratuit de la salle des fêtes à l'association « le petit train du picodon » pour la diffusion d'un film retraçant son histoire suivie d'un débat (une date à définir entre septembre et novembre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Loïc CHARPENET



Le Secrétaire